



PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Nous comptons sur l'implication de tous pour que l'école soit un milieu d'apprentissage
sain, sécuritaire, positif et bienveillant.

Centre de services scolaire Kamouraska—Rivière-du-Loup

Nom(s) de(s) l'école(s) : internationale Saint-François-Xavier

Année scolaire : 2022— 2023

Mise en contexte

La Loi sur l’instruction publique (LIP) prévoit que chacun des établissements d’enseignement publics ou privés adopte et mette en œuvre un plan d’action qui a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d’intimidation et de violence à l’endroit d’un élève, d’un enseignant et de tout autre membre du personnel de l’école.

Le plan d’action doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d’intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à l’établissement d’un milieu d’apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu’un acte d’intimidation et de violence est constaté, les **mesures de soutien et d’encadrement** alors offertes, déterminer **les sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte en ce sens (LIP, 2012).

Intimidation ou violence? ¹

Intimidation : « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, opprimer ou ostraciser. »

Violence : « toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

¹ Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l’instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

Les 9 composantes du plan d'action

1. Portrait de l'école et analyse de la situation (LIP art. 75.1.1)

Climat scolaire, lieux à risque, manifestation de violence (nature et fréquence), méthodes ou outils pour réaliser le portrait :

Un nouveau portrait du climat scolaire et de la violence à l'école a été réalisé au printemps 2023, auprès de 124 élèves de 4-5 et 6^e année (soit 4 groupes sur 7) à partir du sondage QSVE-R. Bien que celui-ci présente des résultats intéressants, nous devons être prudents quant à l'interprétation de ceux-ci, puisque 3 groupes n'ont pu y participer. Une légère diminution au niveau du sentiment de sécurité dans notre école est remarquée, comparativement au portrait de 2021 (90%). Ainsi 82% de nos élèves s'y sentent en sécurité et 94% estiment être soutenus par les adultes. 100% des élèves estiment que le climat scolaire entre les adultes de l'école et les élèves est positif et 93% affirment être en mesure de se référer à un adulte de confiance à l'école, au besoin. 21.6% de nos élèves ont observé que des pairs manquent de politesse à l'égard des adultes. Malgré une surveillance plus accrue, le sondage a permis d'identifier que 56% des élèves considèrent que le terrain de l'école est un lieu à risque ainsi que les vestiaires à 35%. Nos élèves estiment approximativement à 43% que la violence est un problème à l'école (23.2% au niveau du langage=insultes et se faire traiter de nom et 16% au niveau de gestes physiques: bagarre, poussée, coup, etc.).

Depuis trois ans, les interventions menées par les membres de l'équipe-école ont été intensifiées de manière à ce que nos élèves sollicitent l'aide d'adultes de confiance, en contexte de conflits ou de violence. À cet effet, nous sommes fiers de constater que 59% de nos élèves plus vieux ont sollicité le support d'un adulte (école et parents). Lors du sondage de 2021, les élèves avaient manifesté vouloir être davantage consultés dans les prises de décisions. Actuellement, 82% de ceux-ci se disent satisfaits des consultations actuelles. Il faut dire que notre comité étudiant composé de 9 élèves de 4-5 et 6^e année a été très actif au courant de la présente année, dans l'organisation de différentes activités pour lesquelles leur avis a été grandement sollicité: radio étudiante; kermesse et bingo de Noël; panier de Noël; projets divers dans le cadre de l'évaluation du programme international; carnaval; activité de Pâques et de Saint-Valentin; cubes d'énergie (défi Pierre Lavoie) et olympiades. Toutes ces activités étant étroitement reliées au climat scolaire.

Forces et défis :

Notre école peut compter sur les forces de son équipe qui a le souci de se partager les informations nécessaires au bien-être des élèves. Ces mêmes membres demeurent aussi vigilants en regard des situations de conflits et d'intimidation. Une autre de nos forces étant de continuer à encourager les élèves à dénoncer les comportements inappropriés. Les billets de bonne conduite remis aux élèves valorisent les comportements positifs. Une nouveauté cette année, très appréciée par les élèves, les parents et les membres du personnel: la tenue d'une journée méritas qui a permis à de nombreux élèves de notre école de voir souligner leurs efforts dans l'application des qualités de l'apprenant reconnues par le programme international.

La mise en place d'un comité composé de membres du personnel, visant à faire valoir mensuellement les qualités du profil de l'apprenant, par l'entremise d'actions concrètes à appliquer dans les différents airs de vie de l'école.

Une diminution importante des conflits dans la cour des élèves du 2^e et du 3^e cycle a été observée, et ce, grâce à l'implication d'un membre de l'équipe-école dans l'organisation de ligues sportives.

Au niveau des défis, une surveillance plus accrue lors des transitions au retour des diners (service de garde et classe) est à envisager. Le rôle des surveillants dans la cour des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle est à revoir pour s'assurer de l'engagement de tous dans la gestion des conflits.

Priorité d'action 1	Priorité d'action 2	Priorité d'action 3
Rencontrer les élèves afin de modéliser les comportements attendus dans les airs de vie de l'école	Trouver un moyen de rassembler les différents membres de l'équipe-école afin d'uniformiser nos pratiques et nos règles (roulement de personnel et implication de nouveaux surveillants dans la cour d'école).	Par le biais de différentes activités, valoriser les différentes formes de politesse.

2. Mesures de prévention (LIP art. 75.1.2)²

Prévention universelle (actions qui contribuent au bien-être de tous)

Actions	Clientèle cible	Indicateurs de réussite
Application du programme de prévention Hors-Piste.	préscolaire à la 3 ^e année	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Atelier de classe sur la gestion de conflits.	préscolaire à la 4 ^e année	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Atelier de classe sur l'importance du respect de l'intégrité dans l'utilisation des technologies de l'information.	5 et 6 ^e année	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
L'offre d'activités parascolaires.	tous les élèves	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Modélisation des comportements attendus dans les airs de vie de l'école, tout particulièrement dans les modules de jeux.	tous les élèves	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Activités en lien avec les qualités du profil de l'apprenant de l'école internationale.	tous les élèves	Atteint ☒ À poursuivre ☐ À retirer ☐

Prévention spécifique (actions pour des élèves ciblés)

Actions	Clientèle cible	Indicateurs de réussite
Sous-groupe d'habiletés sociales.	selon les besoins	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Organisation d'activités par le comité saine habitude de vie pour des groupes présentant des défis particuliers à la récréation.	selon les besoins	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Modélisation des comportements attendus dans les transitions et aux récréations par la psychoéducatrice et par les TES.	individuellement	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Suivi individuel en psychoéducation sur la saine gestion des émotions et des conflits.	selon les besoins	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐
Jumelage avec des pairs aidants.	selon les besoins	Atteint ☒ À poursuivre ☐ À retirer ☐
Souligner les comportements positifs des élèves à défi, en leur remettant des billets de bonne conduite.	tous les élèves	Atteint ☒ À poursuivre ☒ À retirer ☐

Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. (LIP art. 76)

² Le plan d'action doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. (LIP art. 75.1.2)

3. Collaboration des parents (LIP art. 75.1.3)

- L'école s'engage à informer les parents des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles leur enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, d'auteurs ou de témoins (au besoin)
- Diffusion du plan d'action aux parents (ex. : site web de l'école, l'agenda scolaire, courriel, page Facebook, etc.)
- Diffusion du code de vie (ex. : site web de l'école, l'agenda scolaire, courriel, page Facebook, etc.)

4. Modalités pour effectuer un signalement (LIP art. 75.1.4)

- Une personne (élève, parent ou membre de l'équipe-école) peut en tout temps s'adresser à la direction de son école pour signaler un geste de violence ou d'intimidation soit par téléphone, par courriel ou directement.

5. Actions à prendre à la suite d'un geste d'intimidation et de violence (LIP art. 75.1.5)

- Évaluer rapidement la situation (nature, personnes impliquées, gravité, durée, niveau de détresse des personnes concernées...).
- Assurer la sécurité immédiate des élèves.
- Recueillir des renseignements complémentaires s'il y a lieu.
- Informer les parents de la situation et offrir une rencontre au besoin.
- Appliquer des mesures de soutien et d'encadrement pour la victime, le témoin et l'auteur (voir section 7).
- Appliquer au besoin des sanctions disciplinaires pour l'auteur (voir section 8).
- Consigner l'information dans le module Intimidation sur la plateforme Mozaïk. (En respect de la politique sur la confidentialité)
- Faire l'envoi du rapport sommaire au directeur général.

6. Mesures pour assurer la confidentialité (LIP art. 75.1.6)

- Les membres du personnel ayant contribué à la cueillette de l'information ou à l'application des interventions sont tenus à la confidentialité
- Éviter la stigmatisation

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves impliqués (LIP art. 75.1.7)

L'élève qui est victime :

- Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte. Selon la situation et les besoins de la victime, mettre en place des mesures de protection.
- Suggérer des stratégies pour faire face aux situations d'intimidation.
- Référer aux intervenants de l'école au besoin.
- Collaborer avec les parents et les partenaires externes au besoin.

L'élève qui est témoin :

- Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement selon la situation.

L'élève qui est auteur :

- Définir des stratégies pour mettre fin à la situation et déterminer avec l'élève et ses parents des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.
- Référer aux intervenants de l'école au besoin.
- Rédiger un plan d'intervention au besoin.
- Référer à une ressource externe ou collaborer avec des partenaires (CISSS, policier scolaire, etc.).
- Appliquer les interventions prévues au code de vie de l'école.

8. Sanctions disciplinaires ou mesures correctives (LIP art. 75.1.8)

Le plan d'action doit inclure les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence qui seront déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, caractère répétitif);

- Arrêt d'agir;
- Retrait;
- Rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents;
- Geste de réparation;
- Processus de réflexion;
- Rencontre de médiation;
- Références à des services internes ou externes;
- Toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;

9. Mesures pour le suivi des signalements (LIP art. 75.1.9)

- Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin;
- Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité;
- Maintien de la collaboration des parents;
- Consignation des événements et des interventions;

Informations générales ⁱ

Membre.s de la direction : Karine Bernier

Membres du comité :
Karine Bernier
Marie-Josée D'Amours
Luc Bouchard
Sandy Fraser
Julie Nadeau

Coordonnateur du plan d'action : Karine Bernier

Mandat.s du comité :
S'assurer de la mise en œuvre des actions prévues au plan de lutte.
S'assurer de faire et de partager le portrait de situation de la violence et de l'intimidation
notre école.
Bonifier annuellement les actions qui vont permettre aux élèves de se sentir en sécurité à
l'école.

Adopté par les membres du Conseil d'établissement en date du 12 juin de l'année 2023

ⁱ Canevas élaboré par Sylvie Lavertu, psychoéducatrice SEJ et agente pivot du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup, Avril 2022

Document transformé en formulaire par Claudine Langevin, secrétaire du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup

https://cskamloup365-my.sharepoint.com/personal/langevinc_csskamloup_gouv_qc_ca/Documents/Documents/Travaux 2021-2022/Sylvie Lavertu/Formulaires/Formulaire-6. Canevas plan d'action -NOUVELLE MISE EN PAGE.docx